

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée
Commission Thématique N°1 :
Gestion et protection de la ressource en eau souterraine

Compte rendu de la réunion du 26 mars 2015
Mairie de Croisilles

Etaient présents :

Mme BLIN Céline, animatrice du SAGE de la Sensée.
Mme BOUTTEMY Marie-Claire, Maire Adjointe de Frémicourt.
Mme CHYLAK Natassia, représentant le Conseil Général du Pas-de-Calais.
Mme CIGLIANA Sylviane, représentant la DDTM du Nord.
Mr DEBAVELAERE Michel, Conseiller Municipal de Vitry-en-Artois.
Mr DELATTRE Dominique, Maire Adjoint de Saint-Martin-sur-Cojeul.
Mr DUE Gérard, Président de la Commission Thématique N°1.
Mr DUMINIL Philippe, Adjoint au Maire de Guemappe.
Mr DURIEZ Régis, représentant l'association du MNLE.
Mr GLACET Jean-Marie, représentant la Chambre d'Agriculture du Nord.
Mme GUILLAUME Emeline, représentant la Communauté d'Agglomération du Douaisis.
Mr JOLY Luc, Conseiller Municipal de Dury.
Mr KARPINSKI Jean-Philippe, représentant l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.
Mr LEFEBVRE Eugène, Maire Adjoint de Bapaume et Vice-Président du SIESA.
Mr MACIEJEWSKI Edouard, Conseiller Municipal d'Hermies.
Mr MROZ Rodrigue, Maire de Récourt.
Mme PICKAERT Ludivine, représentant Noréade.
Mr REYMBAUT Jean-Pierre, Conseiller Municipal de Tortequesne.
Mr THIEBAUT Fabrice, chargé de mission à l'Institution Interdépartementale Nord – Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée.
Mr VERLEENE Gérard, Maire Adjoint de Beugnâtre.

Absents, excusés :

Mme AUBERT Géraldine, représentant l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.
Mr BECQUES Michel, Maire Adjoint de Bapaume.
Mr BLONDEL Jean-François, représentant le Conseil Général du Pas-de-Calais.
Mr BONNAVE Yves, Conseiller Municipal de Monchy-le-Preux.
Mr BOUSSEMARD Jean-Paul, Maire de Noreuil.
Mr BULOT Christian, représentant la Chambre d'Agriculture de Région Nord – Pas-de-Calais.
Mr BURDIAC Eugène, Président du SIESA.
Mme CALVEZ-MAES Caroline, représentant la DREAL Nord-Pas-de-Calais.
Mr CANDAT Jean-Louis, Conseiller Municipal de Vaulx-Vraucourt.
Mr CARDIN Christian, représentant le BRGM.

Mr CAVENAILE Michel, représentant le MNLE Sensée.
Mr CHRZAN René, représentant la conserverie BPL.
Mme CHUQUET Karine, représentant les VNF.
Mme COMELLI Renée, Maire de Pelves.
Mr COMPAGNONI Bruno, Conseiller Municipal de Paillencourt.
Mr COQUELLE Gilles, Conseiller Municipal d'Arleux.
Mr COTTEL Jean-Jacques, Président de la Communauté de Communes du Sud-Artois..
Mr COURTECUISSÉ André, représentant la Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais.
Mr COURTECUISSÉ Edouard, représentant la Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais.
Mr DANEL Stéphane, Conseiller Municipal de Sains-les-Marquion.
Mr DE GUILLEBON DE RESNES Christophe, représentant le Syndicat des propriétaires agricoles, exploitants et ruraux du Pas-de-Calais.
Mr DELATTRE Henry, Vice-Président de la Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.
Mr DELEBECQUE Patrick, représentant la DDTM du Nord.
Mr DELMOTTE Michel, Maire de Boisieux-St-Marc.
Mr DELOEIL Joël, Conseiller Municipal de Buissy.
Mme DERNONCOURT Tiphaine, représentant la Communauté d'Agglomération du Douaisis.
Mme DEROUBAIX Anne-Sophie, Maire de Sailly-en-Ostrevant.
Mr DESMAREST Pierre, Directeur de l'Agence d'Arras Compagnie Générale des Eaux.
Mr DEWULF Jacques, représentant la DDAF du Nord.
Mr DHENRY Bernard, représentant l'association Trinquise Environnement.
Mr DUBOIS Frédéric, Conseiller Municipal d'Haynecourt.
Mr DUEZ Pascal, Maire de Villers-en-Cauchies.
Mr DURBISE Denis, représentant le Conseil Départemental du Pas-de-Calais.
Mme ELLUIN Béatrice, Conseillère Municipale de Croisilles.
Mr FASCIAUX Jean-Luc, Maire d'Estrun.
Mr FUND Frédéric, représentant la Communauté d'Agglomération du Douaisis.
Mr GODART Gérald, Conseiller Municipal de Ficheux.
Mr GRATEPANCHE Dominique, Conseiller Municipal de Monchecourt.
Mr GUZINSKI Edmond, Conseiller Municipal d'Hordain.
Mme HAEGHAERT Catherine, représentant le SCOT du Douaisis.
Mr HENNEBICQ Michel, représentant la FDSEA.
Mr HERBO Gustave, Président de l'association du MNLE Sensée-Scarpe Artois-Douaisis.
Mr JEDELE Julien, représentant la DDTM du Pas-de-Calais.
Mme JONIAUX Sylvie, Conseillère Municipale de Vitry-en-Artois.
Mr LACROIX André, Maire de Fresnes-les-Montauban.
Mr LEBLANC Jean-Claude, Conseiller Municipal de Beaumetz-les-Cambrai.
Mme LEDDA Carole, représentant la Direction du Développement Local, service eau-hydraulique.
Mme LEPOIVRE Isabelle, Conseillère Municipale de Lécuse.
Mr LEPRETRE André, Maire de Wavrechain-sous-Faulx.
Mme LETURCQ Françoise, Maire adjointe d'Hermies.
Mme LEVEQUE Camille, représentant la FNSEA.
Mr LEVEQUE Jean, représentant le Comité Sensée Environnement, MNLE.
Mr LEVIS Jean-Claude, Maire de Neuville-Vitasse.
Mr MATHON Bernard, représentant la DDTM du Pas-de-Calais.
Mr MERVEILLE Laurent, Conseiller Municipal de Beaumetz-les-Cambrai.
Mr NORMAND Arnold, Maire de Roeux.

Mr OSTE Bertrand, représentant la DDTM du Pas-de-Calais.
Mr PALMIOTTI Sébastien, représentant le Syndicat Mixte du SCOT du Cambrésis.
Mr PARSY Alain, Maire d'Haynecourt.
Mr PETIT Marcelin, représentant l'association du Trinquise Environnement.
Mme PICQUE Odille, représentant l'association du MNLE.
Mr POULAIN Gilles, Maire de Brunémont.
Mr QUENSON Daniel, Président du SIVAL, adjoint au maire de Roeux.
Mr REBOUT Mathieu, Conseiller Municipal de Croisilles.
Mr ROUSSEL Eric, Maire Adjoint de Pelves.
Mr ROUSSEZ Yves, représentant le Syndicat de faucardement de la Sensée.
Mme SAUVAGE Corine, Conseillère Municipale d'Hordain.
Mr TABARY Daniel, Maire de Fremicourt.
Mr TANCHON Matthieu, Conseiller Municipal de Beaurains.
Mr TANTART Eric, Conseiller Municipal de Croisilles.
Mr THIEVET Christian, Maire de Vis-en-Artois.
Mr TOUZE Sébastien, représentant la CAPH.
Mme TROUVE Caroline, représentant la DDTM 59 direction territoriale de Douai-Cambrai.
Mme VANRENTERGHEM Magdalena, représentant le Syndicat Mixte du SCOT du Cambrésis.
Mme VINIACOURT Béatrice, Conseillère Municipale de Monchecourt.
Mr WISSOCX Jean-Paul, Conseiller Municipal de Croisilles.

Mr DUE Gérard introduit la réunion en remerciant les participants et cède ensuite la parole à Mme BLIN Céline.

Mme BLIN Céline rappelle l'ordre du jour qui consiste en une synthèse des principaux points de l'état des lieux (état initial, diagnostic et scénario tendanciel), en une présentation du planning prévisionnel de l'élaboration du SAGE de la Sensée ainsi que du document du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable des milieux aquatiques (PAGD) et commence ensuite les présentations.

Mme BLIN Céline commence par le planning prévisionnel qui prévoit la finalisation et la validation des documents (PAGD, règlement et évaluation environnementale) d'ici la fin de l'année 2015, avec une consultation par le comité de bassin, les collectivités, les conseils départementaux et régionaux à la fin de l'année avec une enquête publique et une approbation par le préfet début 2016. Elle continue ensuite sur la synthèse des documents de l'état des lieux et la présentation des orientations et mesures du PAGD.

Elle précise qu'une prochaine session de commission thématique sera mise en place à la fin du printemps au cours de laquelle chaque mesure du PAGD sera plus développée.

La présentation est jointe en annexe.

Mr THIEBAUT Fabrice commence par la mesure O7-M4 qui porte sur les habitations en ANC et leur contrôle. Il explique que la détermination des Zones à Enjeu Environnemental (ZEE) demandée aux SAGE en 2014 participe à cette mesure.

Mr KARPINSKI Jean-Philippe ajoute que la détermination des ZEE découle de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif (ANC). Cet arrêté préconise aussi la délimitation des Zones à Enjeu Sanitaire (ZES). Cet arrêté permet de hiérarchiser les travaux chez les particuliers en fonction de la conformité des installations en ANC et de leurs rejets.

Mr MROZ Rodrigue explique qu'il y a un diagnostic réalisé sur l'ANC lors des ventes immobilières. Les nouveaux acheteurs doivent alors se mettre en conformité lorsqu'ils font l'achat d'une maison ancienne. Il aimerait qu'il y ait une égalité de traitement au niveau des aides entre les maisons neuves et celles anciennes. Il souhaiterait aussi une meilleure sensibilisation aux techniques alternatives contre l'imperméabilisation sur le territoire.

Mr KARPINSKI Jean-Philippe répond qu'il y a des aides de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (AEAP) que pour les maisons anciennes mais pas pour les maisons neuves. C'est le fruit d'une délibération qui est actuellement en cours.

Mr DUE Gérard précise que le Conseil Départemental accompagne l'AEAP sur les dossiers ANC.

Mme BLIN Céline informe que les techniques alternatives font bien partie des objectifs du SAGE et qu'elles sont mentionnées dans l'objectif E4-O17 dans la partie sensibilisation-communication du PAGD. Elle rappelle qu'une journée de sensibilisation à ce sujet a été organisée le 15 octobre dernier avec les membres de la CLE et des commissions thématiques.

Mr DUE Gérard souhaiterait qu'une note soit adressée à l'ensemble des communes du SAGE pour les informer sur les techniques alternatives à l'imperméabilisation et le rôle de l'association ADOPTA (1).

Mr MROZ Rodrigue fait l'observation que les agents des communes sont bien formés à l'utilisation des phytosanitaires mais que ce n'est pas le cas pour les particuliers, notamment au niveau des points de vente de ces produits.

Mme PICKAERT Ludivine cite la loi Labbé qui va interdire la commercialisation et la détention des produits phytosanitaires non professionnels chez les particuliers à partir de 2022 et l'interdiction de traitement dans les lieux publics pour les collectivités pour 2020.

Mr DEBAVELAERE Michel demande s'il y a des aides au raccordement pour les communes sur le réseau unitaire.

Mr KARPINSKI Jean-Philippe répond qu'il y a des aides de l'AEAP pour déconnecter les surfaces imperméabilisées du réseau unitaire pour les EPCI et les communes avec un coût plafond en fonction de la surface dé raccordée.

Mr REYMBAUT Jean-Pierre voudrait savoir s'il y a des aides de l'AEAP pour la mise en place de techniques alternatives sur du neuf, car il a un projet sur sa commune.

Mr KARPINSKI Jean-Philippe explique que non, le financement des techniques alternatives ne se fait que sur de la rénovation, mais que l'association Adopta peut définir avec la commune, la meilleure stratégie à mettre en place à ce sujet. Les techniques alternatives n'étant pas plus chères que les techniques conventionnelles.

Mr THIEBAUT Fabrice ajoute que si le projet de Tortequesne envoie l'eau dans le réseau unitaire, il faudra alors vérifier si la station d'épuration est dimensionnée pour recevoir et traiter cet apport d'eau supplémentaire.

Mr KARPINSKI Jean-Philippe parle de la charte d'entretien des espaces publics, financée par l'AEAP, que les collectivités peuvent mettre en place sur leur territoire. Elle définit 5 niveaux d'avancement des pratiques permettant de limiter l'utilisation des phytosanitaires sur le territoire communal. Les collectivités locales adhérentes s'engagent au minimum à respecter les conditions du niveau 3 dans un délai de 3 ans suivant la signature de la charte. Le but est d'arriver à l'objectif du « zéro phyto » soit le niveau 5 de la charte. L'Agence de l'Eau aide aussi dans l'achat de matériel répondant à cet objectif et l'aide de la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles Nord Pas-de-Calais) peut être demandée.

Mr GLACET Jean-Marie est pour que les plans communaux de désherbage soient privilégiés avec un ciblage des zones à risque pour la ressource en eau. Pour lui toutes les techniques peuvent être appliquées car des produits à faible dose peuvent être utilisés avec une faible rémanence.

Mr DEBAVELAERE Michel trouve que les techniques alternatives à l'utilisation des phytosanitaires coutent aussi plus cher aux communes.

Mme BLIN Céline répond que ce n'est pas forcément le cas. C'est plutôt un changement de méthode avec une répartition différente des tâches des agents communaux et que de nombreuses communes françaises ont déjà expérimenté ce changement avec succès.

Mme CHYLAK Natassia ajoute que c'est aussi un changement de mentalité avec un travail sur l'acceptation de la population, notamment au niveau du visuel.

Mr GLACET Jean-Marie part du principe que l'imperméabilisation entraîne une augmentation de la pollution.

Mr DEBAVELAERE Michel explique que maintenant les cuves de traitements agricoles sont équipées d'un dispositif pour être rincées sur la parcelle. De plus, les cuves sont contrôlées tous les trois ans.

Mr MACIEJEWSKI Edouard précise qu'il existe des aides pour la création d'aires de lavage et de remplissage des cuves.

Mr GLACET Jean-Marie ajoute que ces aires sont bétonnées et munies d'un clapet anti-retour.

Mr THIEBAUT Fabrice parle des perchlorates, substance très présente sur le bassin versant de la Sensée et explique qu'un stage sur les mois de mars et avril est réalisé sur ce sujet. Ce stage doit permettre d'effectuer un état des lieux de cette substance sur le périmètre de la Sensée, de connaître les impacts sur la santé et les techniques de traitement. Il propose qu'une mesure soit ajoutée sur cette problématique dans le PAGD.

Mr MROZ Rodrigue explique que les communes peuvent diminuer le taux de perchlorates dans leurs eaux en réalisant une dilution mais à condition d'avoir au minimum deux captages avec des taux différents. Il s'étonne que cette substance ne soit pas retrouvée dans l'Aisne vu que les perchlorates sont issus des munitions et se localisent principalement au niveau des zones de guerre. Il précise aussi que les impacts sur la santé n'ont pas encore été prouvés.

Mr THIEBAUT Fabrice informe qu'il y a des perchlorates au niveau de Bordeaux à cause d'une usine de fabrication de munitions et d'explosifs. Le Nord et le Pas-de-Calais ont mis en place des arrêtés sur cette substance, contrairement à la Somme qui a un taux au dessus de la recommandation nationale mais qui n'a pas d'arrêté.

Mr MROZ Rodrigue ajoute que la solution la moins onéreuse pour le traitement est la dilution. Il existe des résines pour filtrer les perchlorates mais celles-ci sont hors de prix et ne sont pas homologuées en France.

Mr GLACET Jean-Marie pense que les prélèvements d'eau sont une contrainte pour la population.

Mr KARPINSKI Jean-Philippe explique que l'on peut avoir un gain en augmentant le rendement des réseaux de distribution.

Mr THIEBAUT Fabrice répond qu'il y a un état des lieux à réaliser sur le bassin versant avec les connaissances des conseils départementaux et de l'AEAP.

Mme CHYLAK Natassia propose d'envoyer à l'Institution les données dont le Conseil Départemental dispose.

Mr DUE Gérard termine la réunion en remerciant les participants.

(1) Adopta (<http://www.adopta.fr/site/>): Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives en matière d'eaux pluviales, située à Douai. La mission principale de l'ADOPTA est de diffuser et développer ses connaissances sur la gestion durable et intégrée des eaux pluviales. L'association peut réaliser des visites de sites, organiser des sessions de formations et des manifestations, intervenir lors de colloques, salons ou pour des établissements scolaires. Elle réalise aussi des fiches techniques pour présenter les différentes techniques alternatives et les exemples de réalisation. L'association se tient à votre disposition pour toutes les questions et demande au sujet des techniques alternatives.